

M. Paul M.G. LEVY
Directeur de
l'Information

à

M. Jacques-Camille PARIS
Secrétaire Général

23-11-49
PL/GdB.

OBJET: Emblème du Conseil de l'Europe

La nécessité d'un emblème du Conseil de l'Europe se fait sentir de façon d'autant plus pressante qu'en son absence, nous sommes exposés à deux dangers au moins:

1. le risque de voir continuer à assimiler le E de Monsieur Sandis à l'emblème du Conseil.
2. les risques spéciaux que présente, au point de vue du pavoiement, la présence de représentants allemands à la prochaine Assemblée Consultative de Strasbourg.

Nous avons préparé divers projets qui sont soumis, en ce moment, à des héraldistes strasbourgeois. Ces projets vous seront soumis très prochainement.

D'autre part, conformément à une suggestion faite, le 22 novembre, à la réunion de service, par Monsieur Halford, le problème devrait être posé devant la commission des Affaires Générales. Il est probable que la commission des Affaires Générales ayant donné son accord, la proposition pourrait être adoptée par la prochaine Commission Permanente et transmise alors par elle au Comité des Ministres.

Ceci nous permettrait d'annoncer l'adoption de nos couleurs au printemps prochain, de les populariser à l'occasion de la Journée Européenne du 5 mai (si cette proposition est retenue par la Commission Permanente) et de faire pavoiiser Strasbourg, uniquement, aux couleurs européennes, françaises et strasbourgeoises lors de la réunion de l'Assemblée.